

**BULLETIN MENSUEL**

de

**l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing***Fondée le 20 Juin 1913*Administration et Correspondance : 33, rue de l'Hôtel-de-Ville, **MORET-SUR-LOING** (Seine-et-Marne)Chèques postaux : **Paris 569.34**Abonnement annuel (avec le *Bulletin* trimestriel) : 12 fr. ; pour les Membres de l'Association : 10 fr.**650 Membres****COTISATIONS POUR L'ANNEE 1929**

Le Trésorier reçoit dès maintenant les cotisations pour 1929. Il prie instamment les Collègues éloignés de bien vouloir lui adresser *sans retard* par chèque postal (Paris 569-34), sous la forme impersonnelle : *Association des Naturalistes de la Vallée du Loing*, le montant de leur cotisation et de leur contribution volontaire. Le système du chèque postal entraîne le minimum de frais (0,40 centimes quelle que soit la somme adressée), il évite à la fois le recouvrement prohibitif et la surcharge de besogne du Trésorier. Enfin il y a pour la Société le plus grand intérêt à ce que toutes les cotisations soient toutes recouvrées dès le début de l'année, ce qui permet aux Administrateurs d'assurer le budget de l'Association.

*Malgré les frais considérables d'impression, le Conseil d'Administration, dans le but de maintenir à dix francs la cotisation minima, croit devoir faire encore cette année un chaleureux appel auprès de tous les Collègues pour qu'ils augmentent d'eux-mêmes, suivant leurs moyens et l'intérêt qu'ils portent à la Société, leur cotisation par une légère contribution volontaire. Les moindres sommes, ne serait-ce que le coût de l'affranchissement, seront acceptées avec reconnaissance par le Trésorier.*

Un autre moyen de favoriser le développement de l'Association est de se faire inscrire en qualité de membre donateur (cotisation minima : 20 francs), ou de Membre à vie : 200 francs, ou de Membre bienfaiteur : 500 francs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

L'Assemblée générale annuelle aura lieu le

**Dimanche 16 Décembre 1928**

à 15 heures précises, à l'Hôtel de Ville de Moret.

Ordre du jour : 1° Election du Conseil d'Administration pour 1929.

Candidats proposés par le Bureau :

Président : Camille PETIT.	Trésorier : E. LECOMTE.
Vice-Président : Emile BRU.	Membres Administrateurs : U.
Secrétaire général : D <sup>r</sup> H. DALMON.	NARME, A. TROUVAIN, R. GAUME,
Bibliothécaire-Archiviste : D <sup>r</sup> P.	E. SINTUREL, D <sup>r</sup> M. ROYER.
DUCLOS.	

Les votes peuvent être exprimés par correspondance (Art. v des Statuts). Prière aux Collègues qui ne pourraient assister à la réunion d'adresser leur vote sous double enveloppe *lisiblement signée*, au Président de l'Association, 33, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Moret, avant le 12 décembre.

2° Election du Gérant des Publications.

3° Elections des Commissions de Publication et de Vérification des comptes.

4° Election d'un Président d'honneur et de deux Membres d'honneur.

5° Modifications à l'article iv des Statuts.

---

Pour terminer la séance, notre collègue M. J.-G. MILLET a bien voulu accepter de faire à nouveau sa conférence sur

### “ LES GESTES DES PLANTES ”

dans laquelle il vient de remporter à Fontainebleau un légitime succès.

Le conférencier montrera par des exemples pris dans la Nature comment les plantes se dirigent du côté de leurs aliments et notamment de la lumière.

Il réfutera, en s'appuyant sur des expériences personnelles, quelques théories généralement admises pour expliquer ces gestes, et montrera que ce problème est encore loin d'être résolu.

---

Séance du 11 Novembre 1928 à Episy (Seine-et-Marne)

Présidence de M. le D<sup>r</sup> M. ROYER, Membre du Conseil

**Admission** des Membres présentés à la dernière séance.

**Admission** sur la liste des échanges de la publication intitulée :  
*Le Monde des Plantes*.

**Présentations.** — M. Ernest FLAMAND, chirurgien-dentiste, 2, rue du Parc, Fontainebleau (Seine-et-Marne), présenté par M. Henri FLON; commissaires-rapporteurs : MM. R. BARREAU et Ch. FAUVELAIS.

M. Georges LAVOINE, 18, rue de Grez, Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne), présenté par M. E. MOUSSOIR; commissaires-rapporteurs : MM. E. LECOMTE et le D<sup>r</sup> M. ROYER.

M. Jean PASSEGUET, coiffeur, Recloses (Seine-et-Marne), présenté par M. le D<sup>r</sup> ROYER; commissaires-rapporteurs : MM. G. COSSET et M<sup>me</sup> GEO.

M. SIMONIN, docteur en médecine, 21, avenue de Paris, Antony (Seine) présenté par M. le D<sup>r</sup> M. ROYER; commissaires-rapporteurs : MM. le D<sup>r</sup> H. DALMON et le D<sup>r</sup> P. DUCLOS.

**Nécrologie.** — Le Président a le vif regret d'annoncer le décès de notre collègue Paul PEROR, qui faisait partie de l'Association depuis 1920.

**Démissions.** — MM. G. BABAULT et P. LINET ont adressé leur démission.

**Radiation.** — M. R. HILLION est radié pour refus de payer la cotisation.

---

**Découverte du *Sphagnum plumulosum* R 011 [MOUSSES]  
en Forêt de Fontainebleau (Seine-et-Marne)**

par le D<sup>r</sup> P. DUCLOS

En révisant mes récoltes de Sphaignes de la Section *Acutifolia*, je fus agréablement surpris de rencontrer dernièrement un volumineux échantillon de *Sphagnum plumulosum* R 011 (*Sphagnum subnitens* R u s s. et W a r n s t.), que j'avais négligé jusqu'alors.

Cet échantillon avait été récolté en Juin 1921, à la Mare aux Coulevreux (Forêt de Fontainebleau), sur le rebord Méridional de la grande mare, situé à l'Est de la Route du Collet; dans le voisinage immédiat se trouvaient *Sphagnum cymbifolium* E h r h, et dans l'eau de la mare une forme flottante de *Sphagnum cuspidatum* E h r h.

Cette Sphaigne que j'avais omise dans le Catalogue des Muscinées de la Vallée du Loing et de la Forêt de Fontainebleau (secteur Sud), constitue une nouveauté intéressante pour la Forêt de Fontainebleau.

F. CAMUS ne l'y signale pas dans son Catalogue des Sphaignes de la Flore parisienne (1903) et G. DISMIER dans sa Flore des Sphaignes de France (1927), ne l'indique ni en Seine-et-Marne, ni en Seine-et-Oise.

**Physionomie météorologique gâtinaise  
dans la région de Nemours**

par Jacques DALMON

Décembre 1927. — Débute par temps gris, vent de N.E., 762 mm. et température supérieure à 0°, giboulées le 3, éclaircies le 4, gelée blanche et minimum —4°: les 6, 7, 8, dégel le soir du 8 (tempér. +4°) temps doux jusqu'au 16 au soir : esquisse de gel, reprise du brouillard, chute légère de neige le 22; bise glaciale le 23 (—8°, nuit 25-26 et —7°, 27, —6°, 28 : canal gelé, bords de la rivière gelés), dégel à +2° le 29, temps gris et humide.

Décembre 1927. — Débute dans la nébulosité, avec éclaircies ensoleillées le 5 et 6, brouillard vespéral, gelée noire nuit du 4-5, temps nébuleux et doux ensuite, soleil le 11 (volées triangulaires de canards) gelée à 0° le 13, dégel le 14, réapparition du soleil le 15 à midi bise glaciale, 770 mm et soleil le 16, nuit du 17-18 : tempér. minima —10°, le canal commence à geler, et le 19 le bief du Loing, de Portonville au moulin de Bagneaux est entièrement gelé (3 mm. d'épaisseur de glace sous le pont, au milieu). Nuit 18-19 : tempér. minima —10°, nuit 19-20 : tempér. minima —7°. Le 21, à 1 heure, dégel brusque, dépression à 754 m/m, vent W, plein dégel et pluie à 14 heures. Le 22, grosse pluie (tempér. maxima : +10°), temps de bourrasque jusqu'au 27, le vent remonte au N. le 26 et le froid reprend vers 0°, neige dans la nuit du 31.

Pendant le mois de Décembre 1927, il s'est fait des mouvements de sauvagine rappelant ceux de Janvier 1926.

**Répertoire de Bibliographie générale du Bassin du Loing**

par le Dr Maurice ROYER

**II. — Zoologie générale**

c) — *Entomologie* (1)

1° *Entomologie générale et Miscellanea*

1752 GEOFFROY, Histoire abrégée des Insectes qui se trouvent aux environs de Paris ; Paris (Durand), 1752, 2 vol. in. 4°. 2° ed., 1754. 3° ed., an VII.

(1) Nous n'avons pas fait figurer dans cette liste, les nombreux Traités généraux sur les divers Ordres d'Insectes des « environs de Paris », sauf quand une localité précise, est indiquée par l'auteur.

Par contre, nous considérons l'indication : « Fontainebleau », comme suffisante pour rentrer dans notre Répertoire bibliographique. Quoique nous ne possédions dans notre territoire d'études, que le dixième environ de la superficie totale de la forêt domaniale de Fontainebleau, nous ne saurions en éliminer les neuf autres dixièmes.

- 1833 LEFEBVRE (A.), Observations sur la faune de la forêt de Fontainebleau ; *Ann. Soc. ent. Fr.*, [1833], *Bull.*, p. XL.
- 1843 LATREILLE (P.-A.), Histoire naturelle des Fourmis et recueil de mémoires sur les abeilles, les araignées, les faucheurs et autres insectes ; Paris (Barrois), an X (1802). in. 8°, XII pl. col., 445 p.
- 1858 MICHELET (J.), L'Insecte ; Paris (Hachette), *edit. princeps*, 1858.
- 1867 DEYROLLE (A.), Guide de l'amateur de Coléoptères et de Lépidoptères, Paris (Deyrolle), 1867.
- 1868 Plusieurs membres de la Soc. entomologique de France, Guide de l'amateur d'Insectes, 3<sup>e</sup> ed., Paris (Deyrolle), 1868.
- 1870 BURGUE (A.), Insectes nuisibles aux récoltes ; *Almanach hist. de Seine-et-Marne*, X, [1870], pp. 123-130.
- 1886 POUJADE (G.-), Captures d'Insectes rares dans la forêt de Fontainebleau ; *Ann. Soc. ent. Fr.*, [1886] *Bull.*, p. CXXXIII.
- 1901 \* \* \*, Excursion du 16 juin 1901 à Nemours (S.-et-M.) ; *Bull. Soc. ent. Fr.* [1901], p. 213.
- 1902 \* \* \*, Excursion du 6 juillet 1902 en forêt de Fontainebleau ; *Bull. Soc. ent. Fr.*, [1902], p. 229.
- 1904-1913, Comptes rendus des excursions de la Société des Naturalistes parisiens. *Bull.*, I, [1904], p. 7 ; III, [1906], p. 7 ; IV [1907], p. 10 ; V, [1908], p. II ; VI, [1909], p. 17 et p. 22 ; VII, [1910], p. 17 et p. 21 ; VII-IX, [1911-1912], p. 22, p. 30 et p. 34 ; X, [1913], p. 16, p. 19 et p. 20.
- 1903-1904 GOURY (G.) et GUIGNON (J.), Les Insectes parasites des Renonculacées ; *F. J. N.*, XXXIV, pp. 88-91, 112-118, 134-142, av. 1 pl.
- 1903-1904 GOURY (G.) et GUIGNON (J.), Les Insectes parasites des Berbéridées ; *F. J. N.*, XXXIV, pp. 237-238, 253-255.
- 1904-1905 GOURY (G.) et GUIGNON (J.), Les Insectes parasites des Nymphéacées ; *F. J. N.*, XXXV, pp. 37-39.
- 1904-1905 GOURY (G.) et GUIGNON (J.), Les Insectes parasites des Papavéracées et des Fumariacées ; *F. J. N.*, XXXV, pp. 105-109, 119-122.
- 1906-1907 GOURY (G.) et GUIGNON (J.), Les Insectes parasites des Crucifères ; *F. J. N.*, XXXVI, pp. 65-69, 97-99, 113-117, 125-132, 144-148, 158-161, 176-177, 193-200, av. 1 pl. ; XXXVII, pp. 14-17, 28-32, 44-46, 96-98, 112-117, 142-143, 160-162, 177-184, 209-213.
- 1908 GOURY (G.) et GUIGNON (J.), Insectes parasites des Capparidées ; *F. J. N.* ; XXXVIII, pp. 118-119.
- 1908-1909 GOURY (G.) et GUIGNON (J.), Insectes parasites des Cistinées ; *F. J. N.*, XXXVIII, pp. 139-140, 145-151, 205-208, 230, 233, 251 ; XXXIX, pp. 21-25, 44-46, 63-65, 82-85 ; 95-101, 114-115, 128-139, 188-192.
- 1910 (GUIGNON J.) J.G., Cécidies de *Potentilla verna* et de *P. reptans* ; *F. J. N.*, XLI, [1910-1911], p. 18.

- 1912 GOURY (G.) et GUIGNON (J.), Insectes parasites des Violariées ;  
*F. J. N.*, XLII, pp. 30-34, 40-43.
- 1913 GOURY (G.) et GUIGNON (J.), Insectes parasites des Résédacées ;  
*F. J. N.*, XLIII, pp. 24-29.
- 1913 GOURY (G.) et GUIGNON (J.), Insectes parasites des Polygalées ;  
*F. J. N.*, XLIII, pp. 57-60.
- 1914 GOURY (G.) et GUIGNON (J.), Insectes parasites des Droséracées ;  
*F. J. N.*, XLIV, pp. 81-83.
- 1914 GOURY (G.) et GUIGNON (J.), Insectes parasites des Frankéniacées ;  
*F. J. N.*, XLIV, p. 83.
- 1921 GUIGNON (abbé J.), Les Insectes parasites des Plantes ; *Bull. Ass. Nat. Vallée du Loing*, III, [1920], p. 58 ; IV, [1921], p. 57 ; V., [1922], p. 118 ; VII, [1924], p. 49.
- 1926 BRU (E.), Captures d'Insectes rares capturés dans la région de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne) ; *Bull. mens. Ass. Nat. Vallée du Loing*, II [1926], p. 40.
- 1926 ROYER (Dr Maurice), De la conservation des collections entomologiques ; *Bull. mens. Ass. Nat. Vallée du Loing*, II, [1926], p. 5 et p. 8.

(à suivre).

## BIBLIOGRAPHIE

### Les Croix et Monuments de la Forêt de Fontainebleau

par A. VINCENT, brigadier en retraite du Palais de Fontainebleau

C'est à la suite des incidents, survenus au sujet du déplacement des Croix élevées au centre des principaux carrefours de la Forêt de Fontainebleau, que M. VINCENT eut l'idée de réunir dans un volume, tous les documents destinés à constituer le passé historique de ces monuments, depuis leur érection jusqu'à ce jour.

Sans recourir à des raffinements de style, l'auteur a rassemblé dans 90 pages de texte, toutes les connaissances historiques et archéologiques possibles, sur les monuments de la Sylve. Sorte de complément à nos guides régionaux, auquel aucun détail n'échappe, et qui manquait aux fouilleurs des temps passés. Rien qu'à ce titre, M. VINCENT nous rend un précieux service. Il y est encore question des légendes, des ermitages, des belvédères et des ruines, ainsi que des inscriptions. Ce livre imprimé sur un beau papier, est précédé d'une vibrante préface de M. BILLSAUD. Il est agrémenté de 24 vues en teinte sépia.

L'ouvrage est en vente chez les libraires de Fontainebleau, chez M. LEGRAND, imprimeur à Melun, rue Bancel, chez l'auteur au Palais de Fontainebleau et dans les Syndicats d'Initiative de la région, au prix de 12 francs l'exemplaire.

## TABLE DES MATIERES

(Par suite d'une erreur de foliotage, on est passé directement de la page 28 à la page 41 ; les pages 29 à 40 n'existent donc pas).

### I. — Actes, Décisions, Excursions, Présentations, etc.

**Conseil d'Administration et Commissions pour 1929** : 3.

**Comptes rendus des Assemblées mensuelles** : 2, 10, 18, 22, 41, 47, 54, 65, 68, 72, 75, 80.

**Démissions** : 3, 13, 19, 23, 80.

**Distinctions honorifiques** : 19, 42, 68.

**Divers** : Conférence de M. Albert CHAPPELIER, 14. *Bulletin Trimestriel*, 4, 13, 55. Allocution de M. E. SINTUREL, Président sortant : 10. Allocution de M. A. TROUVAIN, Président pour 1928 : 11. Déjeuner Anniversaire du 10 juin 1928 : 55. Bibliographie : 28, 44, 60. Souscription aux *Travaux de l'Association des Naturalistes* : 23, 42. Pour la conservation intégrale du Bois Sainte-Marie : 48. Remise d'un Diplôme : 19.

**Errata** : 23.

**Excursions** : Le Loing en amont de Nemours : 19. Moulin de Gratèreau : 43. Château-Landon : 77.

**Exonérations** : M. Maurice MARCEL, 3. M. Eugène MOUSSOIR, 13. M. Paul MALHERBE, 19. M. le D<sup>r</sup> Louis BOURDON, 73. M<sup>me</sup> LEBAN, 76.

**Nécrologie** : M<sup>me</sup> Victor BABIN, 23. Marcel DUGENNE, 42. Ernest LALANDE, 42. Louis BARBE, 45. Olympe ROBERT, 48. M<sup>me</sup> THIÉBAUD, 55. Paul DORIA, 76. Paul PÉROT, 80.

**Présentations et Admissions** : 2, 12, 18, 22, 41, 47, 54, 65, 68, 72, 75, 80.

**Radiations** : 13, 23, 48, 80.

**Situation morale de l'Association** : 5.

**Situation financière de l'exercice 1927** : 24.

**Subvention** : 42.

### II. — Table analytique

#### BIBLIOGRAPHIE

D<sup>r</sup> Maurice ROYER, Répertoire de Bibliographie générale du Bassin du Loing, ..... 50, 58, 65, 73, 82.

#### BOTANIQUE

Gh. BROYER, Note sur un cas d'albinisme chez *Orchis conopsea* L., trouvé dans le marais d'Episy (Seine-et-Marne) ..... 69

D<sup>r</sup> P. DUGLOS, Récolte de *Lathyrus albus* Kittel [PAPILIONACÉES], à Fromonville (Seine-et-Marne) ..... 48

ID., Fréquence de *Pterotheca namaurensis* Cass. [COMPOSÉES], dans la Vallée du Loing ..... 49

BRYOLOGIE

D<sup>r</sup> P. DUCLOS, Découverte du *Sphagnum plumulosum* Röll. [MOUSSES] en Forêt de Fontainebleau (Seine-et-Marne) ..... 81

ENTOMOLOGIE

D<sup>r</sup> Maurice ROYER, Sur la présence dans l'Orvanne, à Ecuelles (Seine-et-Marne), de l'*Argyroneta aquatica* Clerk [ARACHN. AGELANIDAE] 69

FOLK-LORE

Alfred CHIARAMONTI, Faux et Sites Nemouriens (encartage dans le n<sup>o</sup> 6).

HYDROLOGIE

P. MALHERBE, Adduction d'eau à Chaintreaux ..... 43

HERPÉTOLOGIE

D<sup>r</sup> H. DALMON, A propos de captures extraordinaires dans la rivière du Loing [REPT. CHÉLONIENS] ..... 6

MALACOLOGIE

Jacques DALMON, *Testacella haliotidea* Drap. [MOLLUSQUES PULMONÉS : STYLOMMATOPHORES], dans la Vallée du Loing ..... 49

MÉTÉOROLOGIE

Jacques DALMON, Physionomie météorologique gâtinaise dans la région de Nemours ..... 6, 15, 20, 26, 50, 58, 65, 73, 78, 82.

MYCOLOGIE

D<sup>r</sup> P. DUCLOS, Invasion de Peupleraies par *Ungulina Inzingae* (De Not. Pat), [CHAMPIGNONS, POLYPORÉES] ..... 25

D<sup>r</sup> Maurice ROYER, Une erreur mycologique, le *Montagnites Candollei* Fr. n'appartient pas à la Flore du Bassin du Loing ..... 15

NÉCROLOGIE

D<sup>r</sup> Maurice ROYER, Louis BARBE, 1857-1928 ..... 45

ORNITHOLOGIE

Jean DALMON, Capture de Hérons cendrés (*Ardea cinerea* L.) [OISEAUX, ARDEIDAE], à Rosiers, commune de Poligny (Seine-et-Marne) .. 25

ID., Capture d'un Cormoran ordinaire (*Phalacrocorax carbo* L.) [OISEAUX, PHALACROCORACIDAE] à Chaintréauville (S.et-M.) ... 44

L'Administrateur Gérant,

D<sup>r</sup> Maurice ROYER.

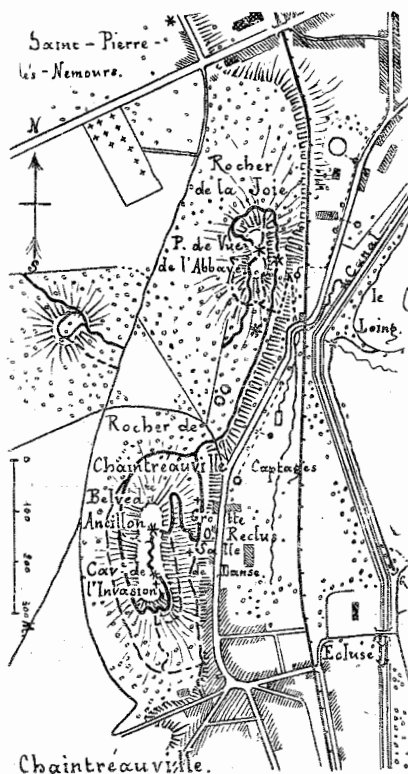
Achévé d'imprimer le 23 Novembre 1928.



SUPPLÉMENT DU BULLETIN  
de  
L'ASSOCIATION DES NATURALISTES  
de la  
VALLÉE DU LOING

## *Eaux et Sites Nemouriens*

par Alfred CHIARAMONTI



### NEMOURS

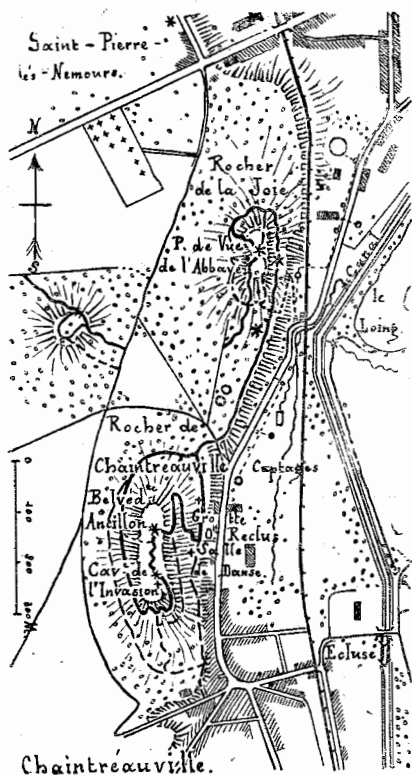
Imprimerie André Lesot, 3, rue des Pliants

1928

SUPPLÉMENT DU BULLETIN  
de  
L'ASSOCIATION DES NATURALISTES  
de la  
VALLÉE DU LOING

*Eaux et Sites Nemouriens*

par Alfred CHIARAMONTI



**NEMOURS**

Imprimerie André Lesot, 3, rue des Pliants

1928

# Eaux et Sites Nemouriens <sup>(1)</sup>

---

On nous avait dit dernièrement au cours d'une promenade à la Joie : « Si les eaux devenaient mauvaises pour la Ville de Paris, elles le seraient aussi pour ses voisins ».

Or, les voisins, c'est nous ! Cette phrase n'était pas précisément sibylline. Dans sa clarté, elle n'était guère encourageante. Et nous étions inquiet lorsqu'au tournant du pont des Récollets, nous sommes tombé sur un ami toujours bien renseigné sur ce qui intéresse Nemours. Et comme nous lui parlions des renseignements recueillis sur les Sources de la Joie et de Chaintréauville, il nous dit : « Puisque vous savez tout, je vais vous dire le reste, cela ne vous coûtera rien. Mais ne me citez pas et cachez cet appareil photographique. Je suis très peu photogénique. Si vous avez encore quelques instants faisons demi-tour et grimpons sur les rochers. » C'est une vieille recommandation de l'abbé Paramelle, sourcier fameux, pour s'orienter et deviner où passent les sources.

Après avoir grimpé à la base des roches de Chaintréauville, notre guide nous dit : « En face de vous, dans cet enclos, voici le pavillon des eaux de la Ville de Paris. A votre droite, vous apercevez les premières maisons du village. En face il y a le château et placée devant la source il y a une petite ferme. Point n'est besoin d'être spécialiste en la matière, pour voir qu'il y a là une situation choquante : une source captée à la sortie d'un village ! Et pour parler comme les hygiénistes il n'y a pas le plus petit terrain de protection.

Cette première impression est franchement mauvaise ? Mais ne préjugeons pas et restons dans la réalité objective en poursuivant notre promenade par l'allée blanche. Vous savez qu'elle va être aménagée pour laisser le passage à des tombereaux qui vont pour l'exploitation d'une sablière dans notre malheureux rocher de la Joie.

- Quelle est cette pancarte ?
- Lisez vous-même.
- Propriété à vendre...
- C'est cela même. Le rocher de la Joie est à vendre, avec un bon petit lotissement en perspective ! Fermez les yeux, cher ami, et en rêve, refaites la même promenade dans une dizaine d'années. Que voyez-vous ?
- Per Bacco !...

(1) Articles parus dans le Républicain de Seine-et-Marne 1927-1928.

— Ne blasphémez pas. Ici, il ne faut jurer que par Borvo ou par Nemausus, divinité locale, dieu des eaux et patron étymologique de Nemours.

— Per Borvo ! puisque vous le voulez, je vois un petit village au-dessus des sources, le terrain hérissé de murs et de fils barbelés, et le rocher transformé en dépotoir par les propriétaires des nouvelles villas.

— Parfait, on ne peut rien vous cacher, vous devinez tout. Devinez aussi ce que vous aurez dans votre carafe ?...

— Mon cher ami, vous devez être placier en vins, et vous essayez de me déguster de ma boisson favorite.

— Alors, selon vous, il vaudrait peut-être mieux replanter ces coteaux en vignes et ne plus jurer que par Bacchus ?

— Poursuivons notre promenade par le sentier Pauly et le chemin de Lavau pour regagner l'église de Saint-Pierre...

— Nous voici au cimetière...

— Cela ne vous dit rien ?

— Merci, rien ne presse...

— Je veux dire, cela ne vous dit-il rien pour les sources ?

— Par Pluton, serait-ce vrai ? Les âmes de quelques pécheurs seraient-elles obligées de faire une pleine eau avant de gagner le Purgatoire ?

— Rassurez-vous, cher ami, je ne veux pas vous rendre hydrophobe. Nous allons examiner et corriger les premières impressions défavorables, et passer au crible ce qui peut rester de définitivement mauvais.

II. — Commençons par critiquer la situation actuelle : sources, village, château, ferme, cimetière, sont-ils sur les sources ? Ou passent les courants ? Quelle est la qualité des eaux ?

Il y a d'abord un fait incontestable, qui a toujours apaisé nos craintes jusqu'à ce jour, on sait que les sources sont bonnes. Et c'est exact. Depuis que Nemours consomme ces eaux il n'y a jamais eu d'épidémies. Malgré leur situation assez aventureuse entre un village et un cimetière, elles sont donc protégées contre les pollutions locales. Et je vous dirai de suite, toute ma pensée : ni le village, ni le cimetière ne sont inquiétants, il n'y a que le petit écriteau « à vendre » qui me taquine pour l'avenir.

Pour le démontrer je ne voudrais pas vous infliger une conférence d'hydrologie, alors que vous êtes à jeun et fatigué de notre promenade, mais il faut tout de même que vous sachiez que les eaux sortent sous les deux Rochers sur une longueur de près de 800 mètres. La source de la Joie et la source de Chaintréauville ne sont que deux manifestations extérieures, accidentelles, d'une activité sourceuse plus considérable. Entre ces deux points, il y a quantité de sources que nous ne voyons pas et qui vont se perdre dans le fond du canal. C'est nettement visible quand le canal est en chômage. Et puis, à chaque fois qu'un particulier a creusé un puits, ou que la ville de Paris a fait des travaux, on a vu que les filets d'eau venaient du coteau. Autrement dit ces courants d'eau ne passent pas sous le village. Quand on est né dans un pays on a le « sentiment » des phénomènes naturels, alors qu'il est difficile à un étranger, même instruit d'arriver rapidement à leur compréhension. Si les eaux passaient sous le village, il y a longtemps qu'elles seraient imbuables.

Pour la même raison, le château ne peut pas nuire aux sources. Au contraire, le château et son parc, est un excellent voisin, puisqu'il s'interpose entre les sources et le village et qu'il a empêché l'extension des maisons dans cette direction.

Reste la petite ferme en face la source de Chaintréauville. Evidemment il vaudrait mieux ne pas la voir là. Mais elle a une excuse, elle était née avant la captation. Cependant, vous avez remarqué que ses purins s'écoulaient à l'opposé de la source. L'on sait aussi qu'un peu de glaise forme le sous-sol immédiat et protège la craie dans une certaine mesure.

Pour le cimetière je vous dirais la même chose, il n'y a là qu'une impression comparative désagréable. Il est certainement en dehors des sources. Les quelques courants d'eau, qui peuvent passer dessous, se dirigent vers l'église de Saint-Pierre, traversent sous le canal et vont se perdre dans le sous-sol alluvionnaire de Nemours, vers la rue Miger.

Nous avons éliminé tout ce qui est sans influence sur les sources, il reste à examiner les points sensibles. Ce sont les deux Rochers, puisqu'ils sont sur les sources.

Vous avez vu les Rochers du côté du village ils vous paraissent énormes. Mais voyez les sur le plateau, de la route d'Ormesson, ils font l'effet de deux jolis pâtés de sable, qui semblent détachés du grand plateau sableux de l'Ouest, et placés là en avant-garde. Le grand plateau sableux ne commence qu'à deux kilomètres d'ici, et va se raccorder au cirque de Larchant.

Où nous sommes, les sables ont été balayés et nous marchons sur un plateau à sous-sol calcaire. Comme tous les plateaux calcaires il est fissuré, et filtre mal. Supposez qu'un village s'établisse sur ce plateau avec ses fumiers et ses puisards, je vous laisse penser ce qu'il adviendra des sources.

— Alors, mon cher guide, pour tirer une conclusion efficace de votre démonstration, il faudrait cimenter plusieurs kilomètres carrés de ce plateau, et le mettre au régime sec, tel un Américain ?

— N'exagérez pas, cher ami, les maisons n'iront pas se placer au milieu de ce plateau désertique et sans vue. Elles s'établiront à proximité de la vallée du Loing, autour des Rochers. C'est donc là le point névralgique qu'il faut surveiller.

III. — Comment se fait-il que cette menace contre les rochers ne se soit pas dessinée plus tôt ? Pourquoi le village de Chaintréauville n'a-t-il pas escaladé les pentes ?

Cela tient à plusieurs causes déterminantes de la vie rurale, la proximité de l'eau en premier lieu. Il serait oiseux de démontrer que les villages ne se sont pas établis au hasard sur le sol. Celui de Chaintréauville s'est développé de préférence dans la vallée qui lui offrait facilement des eaux pures et abondantes. En second lieu, le développement de grandes propriétés foncières peut arrêter l'extension des maisons suivant une certaine orientation.

L'histoire des vicissitudes du site et des rochers et celle des transformations foncières sont particulièrement intéressantes et répondront à votre question.

Si l'on remonte vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, époque de la fondation de l'Abbaye royale de la Joie-lès-Nemours, les rochers apparaissaient comme des calottes gréseuses, véritables friches

couvertes de genévriers et de genêts où de rares bouleaux agitaient leur feuillage.

Le Loing venait battre le rocher de la Joie et le mur oriental de l'abbaye. Il faisait tourner le petit moulin de Doyers qui était le moulin banal d'Ormesson et de Chaintréauville. On y accédait par le chemin des Anes.

Sur un faux-bras du Loing se trouvait le moulin Coypeau ou moulin des Fontaines.

Au nord, des marécages, des aulnays, des prés et des fossés aboutissaient au vaste bignon de la Bourbonne (220 toises de superficie).

Au sud, la fontaine de la Joie au bord du Loing, et la fontaine de Chaintréauville, qui écoulait ses filets d'eau dans le faux bras du Loing. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la navigation existait déjà et un système de pertuis avait modifié et surélevé le cours du Loing. Le pertuis des Dames, notamment, avait rendu les prés riverains plus marécageux. La navigation par pertuis devint plus importante au XVI<sup>e</sup> siècle où le canal de Briare venait d'aboutir à Montargis.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le duc d'Orléans, fit construire le canal du Loing et les premières modifications importantes du site commencèrent.

Le canal emprunta le lit de la rivière. A ce moment, le moulin Coypeau ou moulin des Fontaines, qui était sur le faux bras du Loing, fut démoli. En 1878, la rivière fut rejetée dans un lit artificiel, à l'est, dans les prés et le canal prit sa place, un peu rectifiée, à la base des rochers de la Joie. Une partie du trou de la Bourbonne disparut sous la culée du pont de Saint-Pierre.

Voilà l'histoire rapidement esquissée des eaux courants.

Vers 1860, les rochers subirent de graves avaries. La ligne du Bourbonnais fût construite, le rocher de la Joie fût entaillé par une profonde tranchée qui mit à nu ses entrailles. De ce fait il fut isolé de la route et de la rivière. La route elle-même contribua à entamer le coteau vers le passage à niveau. Voilà pour les Rochers !

Vers 1820 la culture des résineux, déjà très avancée en forêt de Fontainebleau avait fait son apparition autour de Nemours et modifia complètement l'esthétique des rochers. Les masses grises des rochers disparurent sous le revêtement uniformément vert des pins. Il a fallu l'incendie de l'été 1921 dans les rochers de la rive droite pour que nous les vissions réapparaître dans leur couleur primitive. Voilà pour les bois !

Enfin, dernier avatar, en 1899, les sources furent achetées, emprisonnées et lancées dans des tuyaux et des pompes jusqu'aux robinets parisiens. Plus de sources !

Consolons-nous un peu, en pensant qu'il y aurait pu avoir pire. Une usine aurait pu s'établir ici et utiliser les sources pour quelque cuisine diabolique, vomir des nuages de fumée et cracher des eaux noires comme de l'encre dans le ru des Fontaines transformé en égout. Si nous avons perdu nos divonnes, si Nemausus est captif, nous n'avons pas encore hérité d'un égout collecteur. Il nous reste encore quelques ruisseaux où l'on peut admirer l'onde en passant.

Vous voyez, cher ami, qu'il n'y a pas qu'au théâtre que les décors changent. Nous sommes peut-être à la veille d'un nouveau changement et le dernier acte de cette comédie champêtre pourra s'intituler, : sables et grès à vendre, ou lotissement.

En attendant les trois coups du régisseur, profitons des derniers

moments où nous sommes tolérés dans les rochers pour relire la lettre de Pline à son ami Romanus, dans laquelle il brossait l'image de la source de Clitumme :

« Avez-vous vu jadis la source de Clitumme ? Pas encore, je pense, autrement vous me l'auriez conté. Voyez-là donc, je l'ai visitée récemment et je regrette d'avoir attendu pour le faire. Au dessus d'elle s'élève une modeste colline, plantée d'aromatiques et ombreux cyprès. A ses pieds sourd une fontaine dont les eaux jaillissent par maintes veines inégales. Au travers de son tourbillon même elle se fraie un passage, puis s'étend en un large bassin si pur, si transparent qu'on peut compter les pièces de monnaie qu'on y a jetées et les cailloux qui y luisent. De là, sans qu'il y ait de pente inclinée, elle court, entraînée par son abondance et en quelque sorte par son poids. »

Cette pièce écrite il y a plus de dix-huit siècles s'applique si bien au souvenir de Chaintréauville, que l'on croirait qu'elle est datée d'hier.

Mais l'heure tourne, si vous le voulez bien, prenons rendez-vous demain. Après avoir fait l'inventaire de la nature nous poursuivrons par celui des biens de ce monde, avec quelques documents en main.

\* \* \*

Reprenant le chemin de la Joie nous retrouvons à l'heure convenue notre aimable guide déjà assis sur un grès et qui va nous continuer sa documentation locale.

Je vous ai décrit rapidement, dit-il, les transformations et les vicissitudes de ce site, aujourd'hui je vais essayer de rétablir parallèlement les transformations foncières et comment a été constitué le site de Chaintréauville et de la Joie.

Nous avons des documents certains sur les premiers occupants du XIII<sup>e</sup> siècle, sur l'Abbaye royale de la Joie. Nous pouvons compléter le tableau à l'époque en supposant qu'il y avait au-delà du moulin Coypeau quelques rares chaumières égrenées du côté du village actuel de Chaintréauville. Le moulin Coypeau était à cheval sur un bras du Loing à peu près vers le passage à niveau actuel.

Lors de la construction du canal du Loing de 1715 à 1723, dont le cours fut dirigé pour passer au long du chemin public bordant la clôture de la Joie, une partie des terrains, marais, prés et vaccants appartenant aux Dames Abbessse et Religieuses, entrèrent, dans la formation du canal et servirent à l'élargissement du chemin public allant de Nemours à Chaintréauville. Le 9 juin 1723, le canal étant en activité, il fut fait un premier procès verbal pour constater les nouveaux alignements.

En 1767, en vertu d'un arrêt du Conseil, d'Etat du Roy, Mesdames les Abbessse et Religieuses de la Joie ont vendu à S. A. S. le Duc d'Orléans les bâtiments et enclos de l'Abbaye et le moulin Coypeau.

En 1777 S. A. S. a vendu à M. de Lanoue cette propriété qui fut enclose par un mur.

On trouve comme successeurs : en 1816, M. et Mme Andruette ; en 1821, M. Tricard ; en 1850, M. Robert du Mesnil, avocat et critique d'art ; en 1866, M. Petithuguenin ; et enfin, à partir de 1894, la famille Soulès.

Avant les plantations en pins et l'exploitation des grès, les « monts » ou « rochers » avaient si peu de valeur que quelquefois, on avait omis de leur donner un nom. Au XVII<sup>e</sup> siècle, on les désignait sous le nom de « roches vaccantes ».

Sous la Révolution, les biens ecclésiastiques de l'Abbaye de la Joie furent confisqués. L'Assemblée législative ne trouvant pas à les vendre, les abandonna à la commune de Saint-Pierre. Celle-ci s'en débarrassa pour peu de profit.

En 1809, les frères Benoit et Jacques Ansillion soumissionnèrent le rocher des Fontaines (la Joie), 5 Ha. 92. En 1810 les experts se basant sur un revenu annuel de 0 fr. 15 par arpent, estimèrent la valeur à 3 francs !

En 1812, Ansillion rappela sa soumission, un nouvel expert nommé par le préfet estima le produit à 1 fr. 50 l'hectare. Désireux d'aboutir il fit une suroffre moyennant une redevance annuelle de 2 fr. 50 l'hectare, représentant un capital de 50 francs l'hectare. Et pour le tout une rente annuelle de 15 francs remboursable à 300 francs ! L'opposition de Gautier, conseiller municipal de Chantréauville, représentant que le rocher était utile comme passage, retarda l'aliénation.

En 1810, les Gilbert, épiciers à Nemours, acquirent à vil prix, le Mont-Mien et ce qui restait du rocher des Fontaines (la Joie) le rocher du Pavé de Puiseaux et les Culs froids. Comme ils prirent immédiatement possession provisoire en faisant des plantations entourées de fossés, par la suite, le préfet fut d'avis que ces terrains leur soient attribués moyennant 1 fr. 80 par hectare de rente annuelle et perpétuelle ! Pour cette première aliénation faite par la Commune de Saint-Pierre, il avait fallu obtenir un décret impérial, donné à Cherbourg le 29 mai 1811.

En 1823, par suite de revendications sur le rocher de la Joie, par Tricard, propriétaire de l'abbaye, la soumission des Gilbert leur fut définitivement confirmée par acte notarié. Douze jours après les Gilbert rétrocédèrent le Mont-Mien et le rocher de la Joie à Benoît Ansillion, moyennant la même somme de 1 fr. 80 de rentes. Ainsi, par l'intermédiaire des Gilbert, la totalité du rocher revint enfin à Ansillion.

En ce qui concerne le rocher de Chaintréauville, il paraît probable que Ansillion l'obtint par le même procédé, usité à l'époque, d'emprise provisoire, accompagné de plantations et limitation par fossés, car en 1833 il en avait récupéré une superficie notable.

En novembre 1833 il y eut une estimation des biens communaux. La municipalité demanda la rentrée des biens usurpés non déclarés. Ceux qui purent indiquer l'origine de leur usurpation, qui avaient soumissionné ou qui avaient amélioré le terrain, furent munis d'un titre de jouissance qui fixait la redevance aux quatre cinquièmes de la valeur des biens dans l'état où ils étaient avant leur défrichement, c'est à dire, peu de chose.

Bellier avait occupé, de même, le rocher de la Grande Ecole et une partie du deuxième rocher, appelé Rocher Plat ou Rocher Noir.

Poiré et Gandillon avaient acquis l'autre partie du Rocher Plat.

Boudinot obtint une partie des deux rochers de Saint-Pierre.

Andruette, directeur de la verrerie de Bagneaux, obtint en 1812, 3 Ha 53 du Mont-Blanc, car il craignait de voir fermer la



verrerie faute de sable !! A la suite d'observations préfectorales, la municipalité persista dans son premier arrêté, d'autant mieux qu'Andruette commençait à se plaindre de la qualité du sable, peu propre à la fabrication du verre. A cette époque la municipalité avait besoin de faire réparer le clocher de la paroisse et la dépense devait déjà être engagée.

Pareilles mésaventures seraient arrivées aux plateaux gréseux appartenant à Nemours sur la rive droite, que la municipalité de l'époque aurait vendu aussi à vil prix. Grâce au bon sens d'un sous-préfet qui s'opposa à la vente, Nemours ne suivit pas les errements de Saint-Pierre et conserva ses rochers. Elle paya pendant de nombreuses années les impôts des pentes que des habitants avaient sommairement semées en pins et occupées indûment.

Dans cette histoire locale il faut retenir la physionomie des frères Benoit et Jacques Ansillion qui furent les premiers artisans du site de Chaintréauville. Il y a des hommes qui ont le talent de concevoir et de construire...

L'un était secrétaire du district, l'autre avoué. Ce dernier, Benoit Ansillion, fut conseiller municipal, puis maire de 1823 à 1836. L'un habitait le château, l'autre le pavillon depuis 1821. A la fin de sa vie (1847) Benoit Ansillion avait commencé à construire le grand moulin de Doyers, qui fût achevé en 1848.

L'ensemencement des résineux a été la cause initiale de l'emprise des propriétaires sur les rochers. Le château de Chaintréauville qui n'était à l'origine qu'une maison bourgeoise, fut probablement construit au XVII<sup>e</sup> siècle pour Bertrand, officier du bailliage. Or, ni lui, ni ses successeurs ne semblent avoir eu envie d'acquérir des rochers dans la région. Les frères Ansillion achetèrent les rochers probablement pour s'assurer la possession d'un site bien à eux, dont l'ensemble prendrait une valeur.

C'était aussi l'assurance de ne pas être gêné par des constructions possibles sur le rocher et qui auraient une vue plongeante sur le château ; ou par l'ouverture de carrières à pavés très gênantes. Mais pour justifier cet achat, bien que peu onéreux, ils avaient dû voir déjà la possibilité de mettre en valeur ces roches incultes par la plantation des pins.

A partir de 1847 le successeur, M. Pauly Louis, suivit les mêmes directives. Avec une patience louable il ne manqua jamais par des achats ou par des échanges judicieux, d'arrondir son domaine. Il finit par acquérir la totalité des rochers de Chaintréauville, du Mont-Mien et la plus grande partie du rocher de la Joie, sans compter les terrains situés sur le versant ouest jusqu'à la route de Lavau. En outre il poursuivit la plantation des pins.

La famille Ansillion-Pauly qui avait constitué ce site, en fit toujours profiter très libéralement les habitants en leur laissant la libre circulation dans les sentiers et les bois.

A un autre point de vue, les Ansillion-Pauly avaient établi, sans s'en douter, un périmètre de protection aux sources. Sans leur initiative prévoyante la source de Chaintréauville sortirait aujourd'hui au milieu d'un village.

Vers 1860 la propriété subit une première amputation pour permettre le passage de la ligne du Bourbonnais.

En 1885, M. Pauly consentit à vendre à la ville de Paris la source de Chaintréauville pour la somme de 110.000 francs paraît-il. La captation ne fût réalisée qu'en 1899-1900 et faisait disparaître le coin le plus pittoresque, mais ne portait pas un grand

préjudice à l'ensemble de la propriété, puisqu'elle n'empruntait que quelques ares de terrain.

Disons en passant, qu'Onésime Reclus, le frère du célèbre géographe, et géographe lui-même, habita pendant quinze ans le pavillon qui est situé en face du château. Les habitants de cette époque n'ont certainement pas oublié sa silhouette originale. Dans le rocher, une petite grotte plafonnée de coquillages, subsiste encore et porte son nom. Vers 1885, il quitta brusquement notre région, très contrarié, disait-il, de la disparition des sources.

Le successeur de M. Pauly en 1907 fut M. Lesourt Paul, son beau-frère. Sa nièce, Mme Chancerelle eut le pavillon. Pendant cette période la propriété ne subit aucune modification.

M. et Mme Lesourt disparurent en 1911 et le château et les rochers revinrent à Mme Chancerelle.

En 1913 le château fût vendu séparément à M. Gaudoin pour la somme de 80.000 frs. Celui-ci transforma et embellit le château qui fut vendu en 1927 à Mme Vve Rousseau pour une somme huit fois supérieure, paraît-il.

Après la guerre, toutes les parcelles cultivables situées à la base des rochers jusqu'au chemin de Lavau, furent vendues à de nombreux propriétaires.

Pendant le même temps la propriété de l'ancienne abbaye de la Joie subissait peu de modifications. Vers 1885 M. Petithuguenin cédait la source et le lavoir à la ville de Paris avec un petit carré de terrain pour la somme de 50.000 francs.

Le rocher de la Joie appartenait, par moitié, à la famille Pauly et à la famille Gréau. Ce qui appartenait à M. Gréau fut cédé au comte Bertrand de Broussillon. Cette propriété allait jusqu'à la route de Beaumont et quelques terrains entouraient le cimetière. En 1912, Mme Vve de Broussillon cédait à la ville de Paris une cinquantaine d'ares pour permettre la déviation de la galerie captante qui était logée sous le terrain de la compagnie P. L. M. En 1920 elle cédait la totalité de sa propriété.

IV. — Nous voyons que l'extension du village fut arrêtée autour des rochers par le développement des grandes propriétés foncières. A cette cause principale il faut ajouter qu'un lotissement sur le plateau n'aurait pas eu de succès à cause de l'absence d'une bonne route et par le manque d'eau. Pour alimenter une maison il faudrait creuser un puits de 25 mètres à travers des terrains difficiles : pierre dure, glaise, sables bouillants, avant de rencontrer la craie mouillée. Avec les frais de machinerie il en coûterait une quinzaine de mille francs, ce qui augmenterait singulièrement le prix de la maison.

A ces causes anciennes, des obstacles plus récents ont empêché la construction sur le plateau : la création du nouveau cimetière placé trop près de Saint-Pierre, et les nouvelles lois sur les lotissements. En voici un exemple :

En 1922 les terrains placés dans l'angle de la route de Beaumont et du chemin de Lavau furent adjugés pour 13.000 francs à M. Maringue qui se proposait d'y faire un lotissement. Un forage devait être fait pour alimenter une dizaine de maisons. Mais il advint une singulière aventure à ce nouveau propriétaire par suite du voisinage avec le cimetière. On sait, ou plutôt il ne savait pas,

qu'il existait une servitude pour ces propriétés voisines. L'article II du décret du 23 prairial, an XII, permettait encore de construire à la distance de 35 mètres. L'art. I de la loi du 7 mars 1808 interdit de construire à moins de 100 mètres d'un nouveau cimetière. L'administration préfectorale peut donc osciller entre ces deux limites. En réalité elle laisse la commune se débrouiller seule. En l'espèce, la municipalité de Saint-Pierre fixa la limite à 50 mètres. De ce fait le projet de lotissement fut abandonné, et une seule maison fut édifiée.

Les lotissements non surveillés étant devenus, un nouveau fléau social, des lois récentes imposent à tout propriétaire, à tout acquéreur d'un terrain, en vue de construire plusieurs maisons, de faire une demande à la préfecture. Nè s'agirait-il que de partager un terrain pour deux maisons, qu'une enquête est menée dans la commune par un agent de l'administration forestière. Les lotisseurs sont obligés d'établir, avant toute édification, des voies d'accès, des égouts. D'amorcer les canalisations d'eau, de gaz, d'électricité, si ces commodités existent déjà dans la commune. D'observer les règlements antérieurs sur les fosses étanches et les puisards.

C'est ainsi qu'en 1927 un lotissement en préparation pour le rocher de la Joie ne paraît pas avoir eu de suite.

V. — Or, deux événements prochains favoriseront les projets de construction 1° La transformation du chemin de Lavau en chemin vicinal allant de la route de Beaumont à l'entrée de Chaintréauville par le chemin des Anes. Déjà dans sa séance du 2 décembre 1923 la municipalité de Saint-Pierre qui venait d'octroyer la permission à M. Maringue de construire à 50 mètres du cimetière, au lieu de 100 mètres, obtint de ce propriétaire la cession, à titre gracieux, d'une bande de terrain de deux mètres pour l'élargissement du chemin à son débouché sur la route de Beaumont.

2° Le projet d'adduction d'eau de Saint-Pierre est en voie d'exécution. Les 300 m. cubes que la ville de Paris doit à la commune seront répartis entre le lavoir de Chaintréauville et un réservoir enterré qui a été construit en 1927. L'eau recueillie dans ce réservoir sera refoulée dans un deuxième réservoir de distribution, monté sur une tour et placé entre les deux rochers au bord du chemin des Anes et qui permettra d'alimenter les maisons qui se construiront sur le plateau.

Ainsi à la fin de 1927, ou tout au plus en 1928, rien ne s'opposera plus, pratiquement, à l'existence de villas au long du chemin de Lavau. Il n'y aura plus aucun motif pour les entrepreneurs de se tenir dans les fonds humides du Loing, mais au contraire de rechercher sur le plateau des emplacements où l'air est plus sain et la vue plus large.

Par ailleurs l'industrie de la silice se développe sans arrêt et s'intéresse aujourd'hui à toutes les qualités de grès.

Si l'exploitation des rochers ne fût pas tentée au siècle dernier ce n'est pas par un respect excessif de la nature, mais parce que le sable n'était pas de qualité et que les grès étaient trop tendres pour faire du pavé. Seul le Montmien fût exploité par le carrier Boudinot au temps des Pauly. Vers 1910 les héritiers Pauly cédèrent les débris du Montmien à Saussay pour 1500 francs. Mais aujourd'hui l'industrie du pavé de grès dur est ralentie, et l'on

recherche de préférence le grès tendre, facile à pulvériser, pour les besoins des verreries et des ateliers de moulage.

Les grès de la Joie qui sont en grande partie de cette qualité ne peuvent manquer d'intéresser un carrier.

VI. — Pourquoi la ville de Paris n'a-t-elle pas réalisé le périmètre de protection des sources dès leur achat de 1885 à 1900 ? C'est probablement par raison d'économie. Le propriétaire de la source n'ayant pas exigé l'achat de sa propriété entière, elle a limité son achat exclusivement à la source. C'est aussi parce que rien ne menaçait la pureté des sources à cette époque.

C'est probablement pour le même motif qu'en 1912 elle a logé la galerie captante de la Joie sous le terrain du P. L. M. pour éviter d'acheter le Rocher. La politique du moindre effort, n'est pas toujours la meilleure.

Ce n'est qu'en 1902 que la loi sur la protection de la santé, publique fut votée. Aujourd'hui pareil fait ne pourrait se renouveler l'article 10 de la loi du 15 février 1902 exige maintenant la création d'un périmètre local de protection pour toutes les captations communales.

A titre d'exemple, si la commune de Saint-Pierre, au lieu d'utiliser l'eau concédée par la ville de Paris, avait préféré chercher l'eau dans un forage pratiqué à la base du rocher de Chaintréauville comme certains conseillers l'avaient préconisé, le géologue chargé de l'enquête préalable aurait exigé l'achat d'une partie du rocher sur un rayon de 50 mètres au moins.

Il aurait été assez piquant de voir la commune de Saint-Pierre racheter une petite partie de ses anciens biens communaux au prix de 4 francs le mètre, ce qu'elle avait donné jadis en totalité à Ansillion pour 300 francs. !!

VII. — Ce que la ville de Paris n'avait pas fait en 1885, elle pouvait encore le faire en 1913 quand le château fut à vendre. Nous avons vu, sur place, que l'achat du château seul ne s'impose pas, mais à cette époque un acheteur sérieux aurait pu avoir le château et les rochers pour un prix avantageux. Rien que la coupe du bois aurait dédommagé une partie de l'achat. Quand au château, la ville de Paris en aurait trouvé facilement l'emploi, en le rétrocédant à une colonie scolaire de l'un de ses arrondissements. Quelle magnifique occasion elle aurait eu d'assurer la sécurité pour ses sources et en même temps de permettre à ses enfants de venir s'ébattre dans une campagne aussi belle !

Depuis cette époque nous avons vu, dans notre région, une colonie scolaire construire un bâtiment énorme, amas dément de fer et de briques, dont le prix doit voisiner le million, et qui ne possède qu'un modeste parc.

Le scindement de la propriété en 1913 aurait dû inspirer les premières craintes pour les rochers qui deviendraient, tôt ou tard, la proie des lotisseurs ou des carriers.

Cependant il a fallu arriver au projet de lotissement de M. Maringue en 1922, pour émuouvoir, paraît-il, l'administration parisienne ; mais il faut croire que cette émotion était à retardement car ce n'est qu'en 1925 que nous avons eu la surprise de lire dans

le Bulletin municipal, le compte-rendu de la séance du 4 décembre 1925, dans lequel le rapporteur de la 6<sup>e</sup> commission demandait d'adopter des conclusions conformes au mémoire du Préfet de la Seine en date du 29 octobre 1925, tendant à autoriser l'administration à accomplir les formalités nécessaires en vue de la déclaration d'utilité publique de l'acquisition, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation dans les conditions de la loi du 3 mai 1841, de terrains devant constituer le périmètre de protection des sources de Chaintréauville et de la Joie à Saint-Pierre-les-Nemours.

La dépense paraissait devoir atteindre 800.000 francs...

Depuis cette délibération un silence complet a succédé à ce moment d'espérance. Il n'a pas été facile de savoir pourquoi la ville de Paris n'a pas abouti dans ses démarches. Ses agents sont muets sur ce sujet, ils disent qu'ils ne savent rien, ce qui est bien possible, étant donné le compartimentage de la vie administrative.

Tout ce que l'on sait, c'est que les conseillers municipaux parisiens sont venus à Nemours en janvier 1927 pour étudier cette affaire. Du moment, que depuis cette date, il n'est rien apparu au bulletin municipal, c'est que les pourparlers n'ont pas abouti. Et s'ils n'ont pas abouti, il n'est pas difficile d'en deviner les motifs : d'une part les prétentions probablement excessives du vendeur, de l'autre l'impossibilité de faire avaler un trop gros morceau aux finances municipales.

Des renseignements venus côté château, il est certain que si l'on a proposé en bloc l'achat du château et des rochers, les conseillers ont dû se sauver devant l'énormité de la dépense. Le château seul aurait été offert pour 800.000 francs. Si cela était exact ce serait un véritable défi à la raison que de vouloir pousser la ville de Paris à acheter ce château qui ne gêne nullement les sources. Cet achat ne pouvait se justifier qu'en 1913 alors qu'il aurait pu être utilisé à d'autre fin.

Pour l'estimation des rochers nous ne pouvons opérer que par déduction d'après un achat de terrain que la commune de Saint-Pierre a été obligée de faire pour la construction de son réservoir de distribution entre les deux rochers. Cet achat ayant été fait en deux morceaux à un an d'intervalle, les prix ont passé de 1 fr. à 3 francs le mètre. Aujourd'hui on doit arriver à quatre ou cinq francs le mètre.

En estimant la superficie des deux rochers de 20 à 25 hectares on arriverait ainsi à une valeur superficielle de près d'un million. Mais il faudrait encore ajouter à cette valeur superficielle, la valeur du fond et du tréfond, celle des grès, du sable, et peut-être de la pierre, des cailloux et de la craie. En comptant ainsi il n'y aurait rien d'impossible à ce que la valeur des rochers plafonne vers deux millions.

Les études d'histoire locale sont pleines d'enseignement philosophique quand on découvre que des « roches vaccantes » achetée 300 francs il y a un siècle, on en demande près d'un million. Voilà une valorisation qui a été un peu plus vite que celle du franc.

Dans cette évaluation, limitée à la grande propriété, n'était encore pas comptée la valeur des nombreuses parcelles détachées de cette propriété et qui appartiennent à de petits propriétaires de Chaintréauville. Ces derniers se sont sentis menacés et après la lecture du bulletin municipal de décembre 1925, il y eût une levée de boucliers.

Comme il arrive souvent en pareil cas, certaines agences contentieuses, qui suivent attentivement les journaux officiels des communes et de l'Etat, qui sont à l'affût des affaires de chantage, déversent leurs agents chez les mécontents en leur disant : « Sur-tout ne vendez rien... syndiquez vous... signez ce papier et nous vous promettrons... ce que nous vous promettrons. »

A cette coalition d'intérêts véritables, il faut ajouter que certaines personnes ne possédant rien dans l'affaire, sont toujours, par principe, contre quelque chose, s'agitent comme la mouche du coche et s'ingénient à faire rater, tôt ou tard, une affaire d'intérêt public par un zèle excessif.

On conviendra qu'il est nécessaire de porter cette affaire devant l'opinion publique. Notre journal a été le premier à faire ce procès. Nous avons exposé impartialement le pour et le contre à nos lecteurs. Pour avoir plus de chances d'aboutir il n'est peut-être pas absolument nécessaire d'exproprier les petits possédants jusqu'au chemin de Lavau. Il serait beaucoup plus sage, à notre avis, de limiter cette action aux seuls rochers. Ce serait le meilleur moyen de rallier l'opinion : elle est certainement unanime à Nemours, elle l'est moins à Chaintréauville où l'intérêt privé, très respectable, peut agir différemment.

Après l'échec probable des pourparlers avec la ville de Paris et du projet de lotissement de 1927, ce que l'on pouvait prévoir est arrivé. Au commencement de 1928 l'exploitation des grès a été commencée par M. Espinasse. On a ouvert une large entaille à flanc de coteau pour établir un chemin de trafic.

Quand le terrain sera nettoyé des grès on peut prévoir que de nouveaux projets de lotissement seront encore amorcés pour l'année prochaine.

Au printemps très prochain, quand la mine jouera et fera voler les grès en éclats, il sera certainement prudent de coiffer la bourguignote pour aller couper des bois ou remuer les asperges. Ce bombardement achèvera le ralliement. des dernières opinions dissidentes, espérons-le.

Quelques amis nous ont dit : « Pensez vous que ces articles feront quelque chose ? Un propriétaire n'est-il pas maître chez lui ? N'a-t-il pas le droit de vendre ou de détruire ce qu'il possède » — C'est certain. Mais nous avons le droit de critiquer tout ce qui peut porter préjudice à la vie collective. Nous avons d'autant plus le droit de critiquer qu'il s'agit, en l'espèce, d'anciens biens communaux que l'imprévoyance de la municipalité de Saint-Pierre en 1812 a laissé échapper. Sans cette imprévoyance nous pourrions fouler aujourd'hui cette propriété communale sans crainte de l'avenir. Soyez certain que s'il y avait eu une presse locale en 1812 les rochers n'auraient jamais été vendus. C'est le rôle de la presse et aussi celui des sociétés d'initiative, de protection des sites, de naturalistes, de touring, de s'unir et d'agir pour instruire le public du mieux de ses intérêts.

IX. — Nos lecteurs ont compris aussi que nous n'avons pas à prendre la défense des intérêts de la ville de Paris dans cette affaire Elle est assez grande personne pour se défendre elle-même et elle a ses agents pour la documenter, et nous n'avons à nous occuper ici, que des intérêts de Nemours et de Saint-Pierre. Nous estimons qu'ils sont encore plus gravement menacés que ceux de Paris.

Pour Paris il n'y a qu'une question d'eau, pas autre chose. On peut casser les rochers en mille morceaux qu'elle n'en éprouvera aucun dommage. Pour Nemours s'il y a la question d'eau, il y a aussi la question du site qui entoure la ville, et la promenade.

Et même pour la question d'eau pensez-vous que le service des eaux sera embarrassé. Le jour où des maisons apparaîtront sur les rochers, il mettra de l'eau de Javel dans les sources tout simplement. Un peu plus un peu moins, ce ne sera pas une affaire, les Parisiens sont habitués à l'eau de Javel et cela coûtera infiniment moins cher que le revenu de deux millions.

Il y a donc à craindre pour nous, que si les prétentions du vendeur sont excessives, la ville de Paris laissera tomber l'affaire. Et nous resterons la seule victime de cette mauvaise farce.

Comme il y a urgence à sauvegarder la pureté des eaux captées de Chaintréauville et de la Joie tant pour la population parisienne que pour la population nemourienne, nous émettons le vœu que la ville de Paris puisse acheter les rochers de Chaintréauville et de la Joie à un prix raisonnable.

Nous demandons aussi aux municipalités intéressées leur appui moral, tout au moins leur bienveillante neutralité.

Si un jour prochain ce vœu se réalise et que les rochers passent ès-mains parisiennes, le dernier mot ne sera pas encore dit et il y aura toujours lieu de veiller. L'administration, bien que sage, peut aussi avoir un jour quelques fantaisies, qu'elle ait besoin de balais ou de pavés, à moins qu'un adjudicataire n'ait à caser quelques kilomètres de fils barbelés et voilà les rochers menacés à nouveau d'une offensive destructive ou d'isolement. Mais ceci sera une autre histoire pour laquelle nous passerons la parole à la société d'initiative et de protection des sites, qui, certainement, poursuivra sa mission vigilante.

L'histoire des vicissitudes du site de Chaintréauville n'est pas exceptionnelle, c'est l'histoire commune à toutes les beautés naturelles de la France. Il n'y a pas un coin pittoresque qui ne soit menacé. Le site créé souvent à l'origine par la vie monacale, maintenu par le seigneur, fut partagé à la Révolution, Rescapé quelquefois par un grand propriétaire il s'est maintenu tant bien que mal jusqu'à notre époque utilitaire. Découvert à nouveau par les artistes, les peintres, les naturalistes, il redevient à la mode. La foule suit. Par snobisme les villégiatures s'y installent. Un jour l'industriel s'y égare, plus soucieux de réalisme que de poésie, à son tour il découvre le sous-sol. Et voilà la contrée bouleversée, on tire le sable, la pierre, on coupe les bois, les usines s'élèvent. Les ouvriers arrivent, il faut les loger, le lotissement achève la mort du site. Il en est un peu des beaux sites comme de certaines belles femmes, ils ont tellement d'adorateurs qu'ils finissent par tourner mal. Espérons que les nôtres feront une fin convenable.

Alfred CHIARAMONTI



# TABLE

---

- I. — Vue d'ensemble des rochers, du village et des sources de Chaintréauville et la Joie.
- II. — Critique de la situation actuelle : sources, village, château, ferme, cimetière.
- III. — Aperçu géographique et historique :  
Transformations et vicissitudes du site : rivière, rochers, bois, sources.  
Transformations de la propriété foncière depuis la fondation de l'Abbaye de la Joie.  
Constitution des grandes propriétés — Biens nationaux.
- IV. — Causes pour lesquelles les villages de Chaintréauville et de Saint-Pierre ne se sont pas étendus autour des rochers : grandes propriétés, manque d'eau, cimetière, lois sur les lotissements.
- V. — Disparition prochaine de ces causes : création d'un chemin vicinal, adduction d'eau, lotissement des grandes propriétés, exploitation des grès.
- VI. — Pourquoi la ville de Paris n'a-t-elle pas réalisé le périmètre de protection au moment de l'achat des sources ?
- VII. — Pourquoi la ville de Paris n'a-t-elle pas essayé d'assembler un périmètre de protection depuis la captation ? — Projet d'achat des rochers en 1925.
- VIII. — Echec des pourparlers. — Projet de lotissement de 1927 — Exploitation des grès de la Joie en 1928.
- IX. — De l'intérêt de Nemours à la conservation des rochers.



---

---

IMPRIMERIE  
NEMOURIENNE

---

ANDRÉ LESOT  
3, rue des Pliants, 3  
NEMOURS (S. et M.)

---

---